

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D'ARVILLERS DU 23 MAI 2020

Convocation du 14 mai 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-trois mai à 9h00, les membres du conseil municipal d'Arvillers, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-10, L2121-11, L2121-12, L2122-8 et L2122-14 du code des collectivités territoriales, par le Maire dans la salle de la « La Picardie » afin de convenir aux dispositions sanitaires face au COVID-19.

Etaient présents : Cottard Yves, Desrousseaux Eric, Dumetz Pierre-Gilles, Soilleux Quentin, Lepere Bruno, Douniol Alice, Moncond'huy Laetitia, Bonnefoy Thierry, Boulanger David, Dacheux Frédéric, Darras Mélinda, Vandamme Claire.

Absents excusés : Brunel Michel, Descamps Bertrand.

Pouvoir : Monsieur Brunel Michel donne pouvoir à Monsieur Desrousseaux Eric

Monsieur Descamps Bertrand donne pouvoir à Monsieur Dumetz Pierre-Gilles

La séance a été ouverte, sous la présidence de Monsieur Yves Cottard Maire, qui après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : Cottard Yves, Desrousseaux Eric, Dumetz Pierre-Gilles, Soilleux Quentin, Lepere Bruno, Douniol Alice, Moncond'huy Laetitia, Bonnefoy Thierry, Boulanger David, Dacheux Frédéric, Darras Mélinda, Vandamme Claire, Brunel Michel, Descamps Bertrand dans leurs fonctions des conseillers municipaux.

M COTTARD Yves, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.
Le quorum étant atteint la séance est ouverte

Le conseil a pris pour secrétaire Madame Alice Douniol.

1) Procès verbal du 13 février 2020

Madame Douniol Alice donne lecture du procès-verbal du 13 février 2020. Monsieur le Maire apporte quelque précision. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

2) Délibération : élection du Maire et des adjoints

ELECTION DU MAIRE

1er tour de scrutin : 1 candidat = Yves Cottard

15 bulletins de vote – 0 bulletin blanc – 15 exprimés – 8 majorité absolue

15 voix pour Monsieur Yves Cottard

Monsieur Yves Cottard est élu Maire de la commune et immédiatement installé.

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le nombre des adjoints est fixé à trois.

1er adjoint : candidat = Eric Desrousseaux

15 bulletins de vote – 0 bulletin blanc – 15 exprimés – 8 majorité absolue

15 voix pour Monsieur Desrousseaux Eric est élu Premier Adjoint de la commune.

2ème adjoint : candidat = Brunel Michel

15 bulletins de vote – 0 bulletin blanc – 15 exprimés – 8 majorité absolue

15 voix pour Monsieur Brunel Michel est élu deuxième Adjoint de la commune.

3ème adjoint : candidat = Douniol Alice

15 bulletins de vote – 0 bulletin blanc – 15 exprimés – 8 majorité absolue

15 voix pour Madame Douniol Alice est élue troisième Adjoint de la commune.

3) Délibération : indemnités du Maire et des Adjoints

Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil Municipal de délibérer sur le montant des indemnités à attribuer à chacun des élus.

Indemnités du Maire :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à la majorité et une abstention d'approuver la fixation de l'indemnité du maire à 40.3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les crédits nécessaires à cette évolution de l'indice seront inscrits à l'article 6531 du prochain budget.

Monsieur Desrousseaux précise toutefois que Monsieur le Maire n'a pas touché son indemnité totale depuis le 1^{er} janvier 2020 alors qu'une loi n°2019-1461 (art 92) l'y autorise.

Après délibération, les membres du conseil municipal demandent à ce qu'un rappel sur indemnité soit fait à compter du 01 janvier 2020.

Indemnités des adjoints :

Monsieur Desrousseaux rappelle aux membres du conseil municipal que jusqu'ici les adjoints n'ont jamais perçus d'indemnités. Après délibération, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité de ne pas attribuer d'indemnités aux adjoints.

4) Délibération : nomination des délégués aux commissions et syndicats

C.C.A.L.N

Titulaires Yves Cottard– Desrousseaux Eric

Suppléant : Michel Brunel – Alice Douniol

FDE

Titulaire : Desrousseaux Eric et Monsieur Cottard Yves

Suppléant : Michel Brunel – Alice Douniol

SIAEP DE GUERBIGNY

Titulaires : Soilleux Quentin - Cottard Yves

Suppléant : Brunel Michel

SIAEP DU SANTERRE

Titulaire : Monsieur COTTARD Yves

Suppléant : Monsieur Brunel Michel

DELEGUE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Titulaire : Soilleux Quentin

Suppléant : Desrousseaux Eric

DELEGUE DE LA CHAMBRE DES METIERS

Titulaire : Cottard Yves

Suppléant : Noyon Mathias

CONSEILLER CHARGE DE LA DEFENSE

Titulaire : Dumetz Pierre Gilles

5) Délibération : convention fonds de concours

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes Avre Luce et Noye demande au conseil municipal de délibérer pour l'obtention du fonds de concours pour les travaux de voirie entrepris par la commune. Le Montant du fond de concours est de 30 000 €. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver la demande du fond de concours de la communauté de communes Avre Luce et Noye et donne l'autorisation à monsieur le Maire à signer la convention qui en découle.

6) Délibération : adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel

Monsieur le Maire explique la convention pour l'achat de gaz naturel avec la Fédération départementale de l'Energie arrive à son terme et il demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur le renouvellement ou non de cette convention. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver l'adhésion au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel de la fédération départemental de l'Energie et donne l'autorisation à monsieur le Maire à signer la convention qui en découle.

7) Délibération : régie remboursement location de salle

Monsieur le Maire explique que la pandémie de covid-19 à obliger la commune à interdire les rassemblements de personnes et donc d'annuler les locations de salle pendant le confinement. Si certaines personnes ont réussies à décaler leur réservation en fin d'année où l'année prochaine, d'autres par contre n'y sont pas arrivées et demande à être rembourser. Monsieur le Maire demande donc aux membres du conseil municipal de bien vouloir délibérer pour décider du remboursement ou non des locations de salles. A ce jour, 4 personnes demande à être rembourser :

Le Lions Club de Montdidier (500 €), Mme Pellé Jeanne (500 €), Mme Hnatyszyn Nadia (300 €) et Monsieur Henry Loïc (500 €)

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le remboursement des locations de salle.

8) Délibération : déclassement parcelle AC 167 (Mérule)

Monsieur le Maire explique qu'il conviendrait de déclasser une parcelle sur laquelle il y avait une habitation infestée par la Mérule. Aujourd'hui, cette maison a été détruite et il conviendrait de déclasser la parcelle auprès de la préfecture.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'approuver le déclassement de la parcelle AC167 qui ne fait plus l'objet de Mérule.

9) Délibération : compte de gestion 2019

Monsieur Desrousseaux Éric, 1er adjoint au maire, donne lecture du compte de gestion 2019 tenu par la trésorerie de Moreuil qui présente un déficit d'investissement de 45307.38 € et un excédent de fonctionnement de 142333.01 € à la clôture de l'exercice comptable 2019.

Soit un résultat cumulé en clôture de l'exercice 2019 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 577797.44 euros et un déficit d'investissement de 149709.33 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de la trésorerie de Moreuil de 2019.

10) Délibération : compte administratif 2019

Monsieur Desrousseaux Éric, 1er adjoint au maire, donne lecture du compte administratif 2019 tenu par la commune de Arvillers qui présente un déficit d'investissement de 45307.38 € et un excédent de fonctionnement de 142333.01 € à la clôture de l'exercice comptable 2019.

Soit un résultat cumulé en clôture de l'exercice 2019 laissant apparaître un excédent de fonctionnement de 577797.44 euros et un déficit d'investissement de 149709.33 €.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif de la commune de 2019.

11) Délibération : affectation du résultat 2019

Après délibération, le conseil municipal après avoir examiné le compte administratif, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 comme suit :

Résultat de fonctionnement		
résultat de l'exercice de la commune	(A)	142333.01 €
résultat antérieurs reportés	(B)	435464.43 €
résultat à affecter (=A+B hors restes à réaliser)		577797.44 €
Solde d'exécution d'investissement		
D001 (besoin de financement)	(D)	45307.38 €
R001 (excédent de financement)		0 €
Solde des restes à réaliser d'investissement		
Besoin de financement	(E)	0 €
Excédent de financement		
Report N-1 : R-001		104401.95 €
Besoin de financement F=D+E		149709.33 €
Affectation :		
Affectation en réserve R1068 en investissement		149709.33 €
Report en fonctionnement R002		428088.11 €
DEFICIT REPORTE D002		

12) Délibération : Taux d'imposition 2020

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition 2019 sur l'exercice 2020 le Produit fiscal attendu étant réajusté avec l'augmentation normale due à la réévaluation des bases d'imposition.

Taxes	Bases	Taux	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	0	15 %	0
Taxe foncière (bâti)	449300	10,11 %	45424
Taxe foncière (Non Bâti)	100200	24,81 %	24860
CFE	70300	16,44 %	11557
Produit fiscal total attendu			81841

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les taux d'imposition ci-dessus.

13) Délibération : subventions aux associations

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité après délibération d'octroyer les subventions suivantes aux associations. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748.

ACPG CATM	75 €
Association Sportive	1370 €
Comité des fêtes	2000 €
ELSA	0 €
Football Club	1300 €
Société de chasse d'Arvillers	450 €
CAPEM	49 €
Souvenir Français	100 €

Monsieur le Maire explique toutefois que le football club d'arvillers a élu un nouveau bureau et que des interrogations subsistent sur la gestion du club. Aussi, il demande à ce que tant que tout n'est pas éclaircie la subvention soit en suspend. Les membres du conseil municipal approuvent la proposition de monsieur le Maire.

14) Délibération : budget 2020

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires et demande au conseil municipal d'entériner la proposition de la commission des finances, après délibération le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité les crédits budgétaires s'élevant en section de recettes et de dépenses de fonctionnement à 833971.11 € et en section de recettes et de dépenses d'investissement à 508745.21 €.

15) Délibération : admission en non valeurs de titres

Monsieur le Maire explique avoir reçu de la trésorerie une liste de titres émis qui n'ont pas été honorés par leurs débiteurs pour un montant total de 4676.15 €. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de ne pas admettre les titres en non valeur.

16) Délibération : ouverture école en juin 2020.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur l'ouverture ou non de l'école en juin 2020. Après délibération, Le conseil municipal décide à l'unanimité la réouverture des écoles d'arvillers le 2 juin 2020. Monsieur le Maire demande à Madame Douniol à qui il donne la délégation de la compétence scolaire de s'assurer des bonnes mesures à prendre pour que la réouverture se passe pour le mieux.

17) Questions diverses :

Monsieur le Maire informe qu'il a eu une demande d'achat de cailloux de l'association foncière d'Arvillers.

Après un rapide tour de table, aucune observation étant formulée, la séance est levée à 11 h 30.